



Le tournoi aura lieu les 4 & 5 avril 2026 au Gymnase de la Gardi
Chemin du Fond de Tuile 13530 TRETTS à l'occasion de la 12^{ème}
Edition du TOURNOI DE LA SAINTE VICTOIRE (TSV12)

Art.1. Cette compétition se déroule selon les règles générales des compétitions établies par la FFBaD. Elle est complétée par le règlement particulier ci-présent. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Art. 2. Cette compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre **CHARLOT Guillaume**. Ses décisions seront sans appel.

Art. 3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs (ses) licenciés (ées) à la FFBaD, ne faisant l'objet d'aucune suspension, et appartenant aux catégories minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, classés de NC à N3. Les tableaux proposés seront : double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (DMX).

Le samedi : Les Doubles Hommes et Doubles Dames (DH et DD).

Le dimanche : Les Doubles Mixtes (DMX).

Les horaires de la compétition seront soumis au Règlement Général des Compétitions, article 2.15 : Horaires des matchs et temps de repos.

Art. 4. Les tableaux de doubles hommes, doubles dames et doubles mixte se dérouleront en poules avec deux sortants par poule (si le nombre d'inscrits le permet), suivies d'une phase à élimination directe pour les qualifiés. Cette organisation pourra être modifiée sur décision du juge-arbitre, notamment en cas de poules uniques.

Art. 5. La confection des tableaux se fera par un découpage en séries. Le placement des joueurs dans les tableaux sera effectué par tirage au sort intégral, sous l'autorité du juge-arbitre.

Art. 6. Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit, dans le respect du cadre réglementaire fédéral, de modifier les poules et/ou les tableaux si nécessaire, et de prendre toutes les mesures utiles au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, regroupement de séries, passage à un tableau à élimination direct, etc...). Ces modifications pourront intervenir la veille du tournoi. Tout joueur concerné sera informé des changements.

Art. 7. Tout joueur inscrit s'engage à participer à l'ensemble de la compétition, jusqu'au terme de la série dans laquelle il est inscrit. Tout forfait déclaré après l'élaboration des tableaux devra être impérativement justifié par un document officiel et transmis au Juge Arbitre cguitou@gmail.com, à l'organisateur bctretsois13530@gmail.com ainsi qu'à la ligue forfaits@sudbad.fr.

À défaut de justificatif, le joueur concerné pourra faire l'objet de sanctions prévues par le règlement. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 5 inscrits.

Art. 8. Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leurs matchs. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Art. 9. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à compter du lancement de leur match test des volants. Chaque joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à la bonne tenue de la rencontre. Un temps de repos minimum de 20 minutes sera accordé entre deux matchs.

Art. 10. Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale).

En cas de litige, le volant officiel plume est « **VICTOR QUEEN** ». Ces volants seront en vente sur place.

Art. 11. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, le juge-arbitre pourra faire appel à une tierce personne pour assurer l'arbitrage.

Art. 12. Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots et/ou des bons d'achats. Pour les mineurs, l'organisation se réserve le droit de modifier la nature des récompenses si nécessaire.

Art. 13. Les droits d'engagement sont fixés à 22 € pour un tableau et à 25 € pour deux tableaux.

La date de début des inscriptions est fixée au vendredi 12 janvier 2026 à 8h00.

La date limite des inscriptions est fixée au vendredi 13 mars 2026 à 12h30.

Conformément au Règlement général des compétitions, le CPPH pris en compte sera celui du vendredi 20 mars 2026. L'inscription d'une paire sera validée à la date de paiement du dernier joueur inscrit.

La composition des tableaux sera établie le dimanche 22 mars 2026.

Aucun remboursement ne sera effectué après cette date, sauf en cas de forfait dûment justifié auprès de la Ligue PACA de Badminton et remplacé par l'organisation.

Art. 14. Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir, par écrit (MAIL), l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation.

Art. 15. L'inscription à la compétition est obligatoire et devra se faire exclusivement par paiement en ligne.

Les inscriptions seront à réaliser et à payer directement sur le logiciel **BADNET**, à chaque inscription il sera proposé de régler en ligne par carte bleue ou à l'aide de son portefeuille **BADNET** (ou celui de son club) afin de finaliser l'inscription.

En cas de surnombre d'inscriptions, la liste d'attente est constituée en fonction de la date d'inscription du joueur.

Art. 16. Tout mineur devra se présenter à l'organisation accompagné de son tuteur légal afin de remplir un document de prise en charge. À défaut, l'organisation se réserve le droit de refuser sa participation.

Art. 17. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le joueur en cause. Seul un responsable adulte du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

Art.18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le **ministère des sports**. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre principal avant son premier match du tournoi.

Art. 19. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Art. 20. Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.

Le 08 JUILLET 2025

Le Club Organisateur : **BADMINTON CLUB TRETISOIS**

Le Juge Arbitre : **Guillaume CHARLOT**